

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

-----  
PORT AUTONOME DE COTONOU (PAC)

-----  
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
(DMP)  
-----



PROCES VERBAL D'INFRUTUOSITE  
DU 16/02/2024

Objet du dossier d'appel d'offre

**Acquisition de matériels anti-pollution des  
hydrocarbures.**

Février 2024

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

*Acquisition de matériels anti-pollution des hydrocarbures.*

# PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE

**Objet :** Appel d'Offres National N°002/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 18 janvier 2024 relatif à l'acquisition de matériels anti-pollution des hydrocarbures.

**Mode de passation :** Appel d'Offres National

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 16 février à 09 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres s'est réuni pour prononcer l'infructuosité du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°017/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 06 février 2024 les personnes dont les noms suivent :

**Président :** Félix Dieudonné ADAHE VIGBE, DMP ;

- **Rapporteur :** Sinaïciré Haurus BOUROU, Spécialiste en Marchés Publics.

- **Membres :**

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
Service de la Responsabilité Sociétale et de l'environnement	Larissa FAGBOHOUN	RSE/SRSE	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse détaillée des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

<b>Lot Unique</b>	<b>Intitulé : Acquisition de matériels anti-pollution des hydrocarbures.</b>		
<b>Procédures</b>			
<b>Mode de passation</b>	Appel d'Offres National		
<b>Justification</b>	-		
<b>Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle</b>	-		
<b>Soumissionnaire(s)</b>			

- <b>HPB SARL</b>	
<b>Soumissionnaire écarté</b>	
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Motifs</b>
<b>HPB SARL</b>	<p>-Le soumissionnaire a fourni un Engagement du soumissionnaire non conforme au modèle contenu dans le dossier d'appel d'offre. En effet, il a omis au 1<sup>er</sup> paragraphe le groupe de mot : « <b>sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet</b> »</p> <p>-Le soumissionnaire a fourni une déclaration de garantie non conforme au modèle contenu dans le dossier d'appel d'offre. En effet, il a omis au point 2 le groupe de mot : « <b>en vue d'obtenir un marché de la part de l'autorité contractante</b> »</p>

Au regard de tout ce qui précède, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation, sous réserve de l'avis de la Direction de Contrôle des Marchés Publics (DCMP) du PAC propose que la présente procédure objet de l'Appel d'Offres National N°002/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 18 janvier 2024 relatif à l'acquisition de matériels anti-pollution des hydrocarbures soit déclarée infructueuse conformément aux dispositions de l'article 71 du Code des Marchés publics en vigueur au Bénin. Par ailleurs elle recommande au Directeur des Marchés Publics sa relance après avis favorable de l'organe de contrôle.

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 00 minutes

Fait à Cotonou le 14 février 2024

Le Président

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE  
DMP

Le Rapporteur

Sinaïciré Haurus BOUROU  
SPMP/DMP

Les membres

Larissa FAGBOHOUN  
RSE/SRSE